

Délibération n°2022-127 du 28 septembre 2022
Approbation du contrat de développement et de transition 2023-2025
avec la Région Nouvelle-Aquitaine

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-huit septembre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de RETERRE, sous la Présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 20/09/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 49	Votants : 53	POUR : 53
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 53	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, BIGOURET, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, JOUANDEAU *suppléant* ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DÉSARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. FONTVIELLE à DÉSARMENIEN, SCHMIDT à MOREAU, VERDIER à LUQUET L, VIRGOULAY à GRASS.

Excusés : MM. JOULOT, SIMONET B, RICHIN, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : Bernadette MÉANARD

Rapporteur : Alain GRASS, Vice-président

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle Aquitaine et son cadre d'intervention;

Le Syndicat mixte « Est Creuse Développement » et les 2 Communautés de communes, MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE et CREUSE CONFLUENCE composant le territoire « Est Creuse Développement », ont permis de définir la stratégie de développement suivante s'articulant autour de 4 axes structurants :

Axe 1 : Renforcer, développer et créer autour de l'économie : un pivot pour le développement territorial de l'Est-Creuse

- Sous axe 1.1 : Soutenir et accroître le foncier existant pour faciliter le maintien et l'accueil des porteurs de projets, pour développer l'offre du territoire,
- Sous axe 1.2 : Animer et structurer l'écosystème local autour de mise en réseau et mutualisation : partage d'expériences, échanges et diffusion d'informations,
- Sous axe 1.3 : Agir face à la problématique de la transmission agricole en soutenant les filières émergentes en lien avec le PAT de la Creuse afin de valoriser les produits locaux.

Axe 2 : Redonner aux centres bourgs leurs fonctions de centralité tout en accompagnant chaque bourg du territoire

- Sous axe 2.1 : Aménager les centres bourgs du territoire en travaillant sur l'esthétique à partir des caractéristiques patrimoniales, en améliorant la qualité de l'habitat et en intégrant les transitions,

- Sous axe 2.2 : Maintenir et conforter la vocation commerciale et artisanale de proximité sur l'ensemble du territoire
- Sous axe 2.3 : Conforter l'offre de service de l'Est Creuse à travers l'innovation et les lieux d'échanges.

Axe 3 : Valoriser les atouts locaux et touristiques caractéristiques de l'Est-Creuse

- Sous axe 3.1 : Développer et moderniser le parc d'hébergements touristiques qui est vétuste et confronté parfois à la problématique de la transmission,
- Sous axe 3.2 : Préserver, construire et révéler l'identité du territoire autour de ses espaces naturels, forestiers et patrimoniaux autour d'une mise en réseau, communication, et création de parcours découverte,
- Sous axe 3.3 : Structurer une offre de loisirs et d'activités à partir des sites emblématiques du territoire.

Axe 4 : Poursuivre les transitions écologiques et environnementales engagées à travers la dynamique TEPOS

- Sous axe 4.1 : Réduire la consommation d'énergie et augmenter la production à partir d'énergies renouvelables locales,
- Sous axe 4.2 : Favoriser une mobilité efficiente pour les entreprises afin d'en faire un levier de développement autour de 3 axes (mobilités des salariés, mobilités internes à l'entreprise et mobilités des marchandises),
- Sous axe 4.3 : Équiper le territoire d'une gestion durable des déchets et de l'eau à travers l'innovation, l'économie circulaire et en intégrant ces aspects dans la conception des projets.

Le projet proposé de contrat de développement et de transitions du territoire Est Creuse Développement a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Syndicat ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel - *annexe 2* - que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le contrat de développement et de transitions 2023 - 2025 et ses annexes 1,2 et 3 ;
- AUTORISE le Président à signer le contrat ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 10 octobre 2022
Pour copie conforme, le 10 octobre 2022

Le Président,
Gérard GUYONNET